

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2017

Etaient présents : 22

Mmes et MM. C. JUSTE, Maire, T. DUVERNAY, R. BOUKERMA, E. SOURDIER, K. KHALDI, H. VALOUR, F. MALONGA, E. MAMBOLE, Maire-adjoints.

Mmes et MM. E. AUVRAY, M. GOUBIN, J. MARKOVIC, A. BEKLI, D. VESPUCE, Y. RIFFI, C. MAUPAS, D. EXCELLENT, D. MARMIGNON, A. BOUHASSOUNE, S. BENHAMMOU, Conseillers municipaux.

Mme L. SAYAH à partir de l'affaire n°1

Mme M.A. EDOH à partir de l'affaire n°3

Mme F. WAGUE à partir de de l'affaire n°4.

Etaient représentés : 04

M. R. BERRADA était représenté par Mme C. JUSTE

Mme N. BERRANDOU était représentée par M. T. DUVERNAY

Mme M. LEROUX était représentée par M. E. AUVRAY

Mme F. LAROCHE était représentée par M. D. EXCELLENT.

Etaient absents : 07

Mmes et MM F. SAKHO, Maire-adjoint, M. GUENOT, M.A. BELLANCE, P. MUHOLEE, M. EL KHALOUI, A. SYLLA, K. BOUAMAR, Conseillers municipaux.

Madame Carinne JUSTE, Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 20 H 36 et fait part aux Conseillers municipaux des mandats reçus.

Le Conseil, à l'unanimité soit 23 voix pour, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016.

Mme L. SAYAH entre en séance.

Affaire n° : 1

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLETANEUSE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLETANEUSE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMPTABLE A TEMPS PARTIEL AU PROFIT DU CCAS POUR ACCOMPAGNER LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE.

Par un accompagnement personnalisé et multidimensionnel, le Programme de Réussite Educative a pour vocation de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants en fragilité repérés par les partenaires socio-éducatifs.

L'équipe de pilotage et pluridisciplinaire est appuyée au niveau comptable par un agent du CCAS.

Afin de définir la nature et les modalités de ce partenariat, il convient donc de conventionner avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise à disposition d'un comptable à temps partiel au profit du CCAS afin d'assurer la gestion comptable et financière des financements liés au Programme de Réussite Educative.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 24 voix pour, approuve ladite convention à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Villeteuse et autorise la Présidente ou son représentant à la signer, ainsi que toutes pièces qui en serait le préalable ou la conséquence.

Affaire n° : 2

RECTIFICATION DES TARIFS CULTURE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017.

La révision annuelle des tarifs municipaux pour l'année 2017 a été validée lors du Conseil municipal du 15 décembre 2016.

Les tarifs de la culture pour les activités soumises à quotient en phase de démarrage de la nouvelle politique tarifaire, avaient fait l'objet d'un ajustement par délibération du 16 avril 2015.

La délibération du 15 décembre 2016 a été, suite à une erreur matérielle, adossée sur les tarifs antérieurs à cet ajustement.

Il convenait donc au conseil municipal de rectifier cette erreur en adossant la révision des tarifs à ceux adoptés en avril 2015.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 24 voix pour, décide d'approuver comme suit, la modification des tarifs municipaux soumis à quotient familial de la culture à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Tranche de QF		TARIF 1 : Ateliers hors-cursus et sensibilisation musique, danse et théâtre (lissé sur 33 semaines)	TARIF 2 : Tarification mensuelle Danse (lissé sur 33 semaines)
1	de 0 à 253 €	2,71 € à 3,21 €	3,92 € à 4,62 €
2	de 253,01 à 401 €	3,21 € à 5,42 €	4,62 € à 7,73 €
3	de 401,01 à 526 €	5,42 € à 8,13 €	7,73 € à 11,55 €
4	de 526,01 à 667 €	8,13 € à 9,74 €	11,55 € à 13,86 €
5	de 667,01 à 815 €	9,74 € à 12,45 €	13,86 € à 17,77 €
6	de 815,01 à 1014 €	12,45 € à 14,56 €	17,77 € à 20,78 €
7	de 1014,01 à 1205 €	14,56 € à 16,16 €	20,78 € à 23,09 €
8	de 1205,01 à 1707 € et +	16,16 € à 17,27 €	23,09 € à 24,70 €

Tranche de QF		TARIF 3 : Tarification mensuelle Musique (lissé sur 33 semaines)	TARIF 4 : Tarification mensuelle Danse (lissé sur 33 semaines)
1	de 0 à 253 €	4,22 € à 5,42 €	6,53 € à 8,13 €
2	de 253,01 à 401 €	5,42 € à 8,84 €	8,13 € à 13,45 €
3	de 401,01 à 526 €	8,84 € à 13,45 €	13,45 € à 20,38 €
4	de 526,01 à 667 €	13,45 € à 16,16 €	20,38 € à 24,30 €
5	de 667,01 à 815 €	16,16 € à 20,78 €	24,30 € à 31,22 €
6	de 815,01 à 1014 €	20,78 € à 23,90 €	31,22 € à 35,84 €
7	de 1014,01 à 1205 €	23,90 € à 26,61 €	35,84 € à 40,06 €
8	de 1205,01 à 1707 € et +	26,61 € à 28,51 €	40,06 € à 42,77 €

Tranche de QF		Tarif journalier « Stage »
1	de 0 à 253 €	1,00 € à 1,81 €
2	de 253,01 à 401 €	1,81 € à 2,51 €
3	de 401,01 à 526 €	2,51 € à 3,51 €
4	de 526,01 à 667 €	3,51 € à 4,52 €
5	de 667,01 à 815 €	4,52 € à 6,02 €
6	de 815,01 à 1014 €	6,02 € à 8,03 €
7	de 1014,01 à 1205 €	8,03 € à 9,04 €
8	de 1205,01 à 1707 € et +	9,04 € à 10,04 €

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Mme M.A. EDOH entre en séance.

Affaire n° : 3

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 a été présenté le 28 septembre dernier. Le texte a été voté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 22 novembre 2016.

Après 2014, 2015 et 2016, les dispositions qu'il contient continuent d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales et confirment que les collectivités territoriales devront absorber une quatrième tranche de réduction consécutive des dotations de l'Etat.

Selon les annonces de l'exécutif national en place, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques s'élèvera à 2,67 milliards d'euros au lieu des 3,67 milliards initialement prévus. Pour autant, l'effort demandé restera conséquent.

Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités devraient diminuer de 3,5% au total et s'établir à 63 milliards d'euros (hors transfert de fiscalité) contre 65,3 milliards d'euros en 2016.

Afin de minorer l'impact des baisses de concours de l'Etat (notamment la dotation globale de fonctionnement) sur les communes les plus pauvres, la péréquation verticale devrait être globalement augmentée au même rythme qu'en 2016.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenterait de 180 millions d'euros et devrait être resserrée sur 668 communes (au lieu de 751 en 2016) afin de relever le montant attribué à chaque bénéficiaire.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui devait être augmenté de 200 millions, ne le sera pas. Il devrait être stabilisé à 1 milliard d'euros, conformément à l'annonce gouvernementale de début septembre 2016.

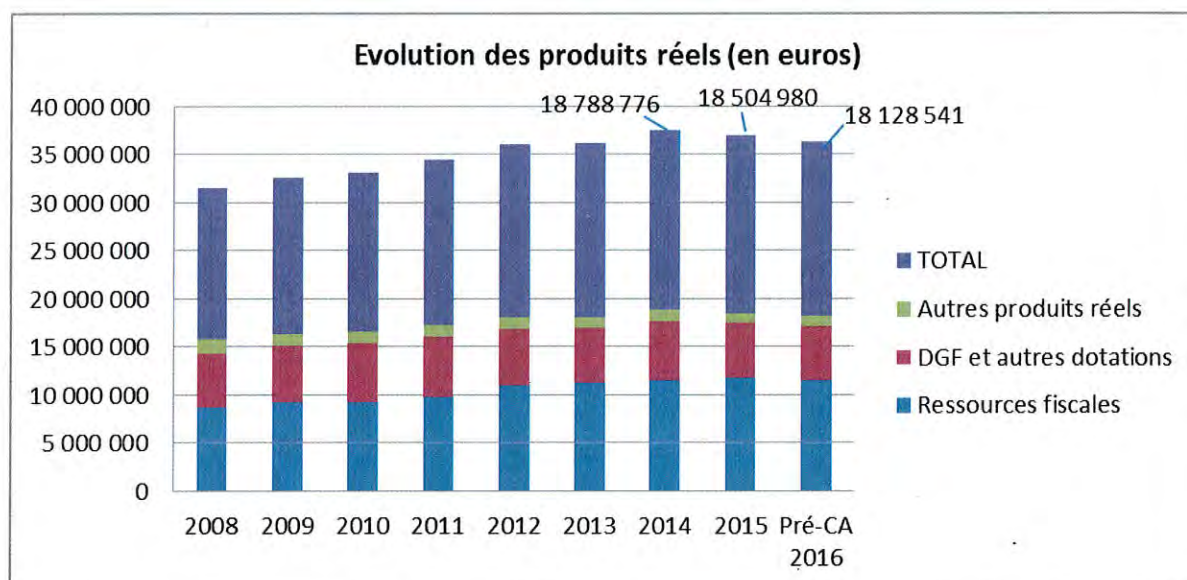
C'est donc à ce jour dans ce contexte supra-communal qu'ont été détaillées au conseil municipal :

- l'analyse de la situation financière de la commune
- les orientations municipales pour 2017
- une approche du budget 2017.

I. UN CONTEXTE FINANCIER TOUJOURS PLUS DEFAVORABLE, UNE GESTION LOCALE RIGOREUSE QUI EN LIMITE LES EFFETS NEGATIFS :

- DES RECETTES EN BAISSÉ DEPUIS 2014 :

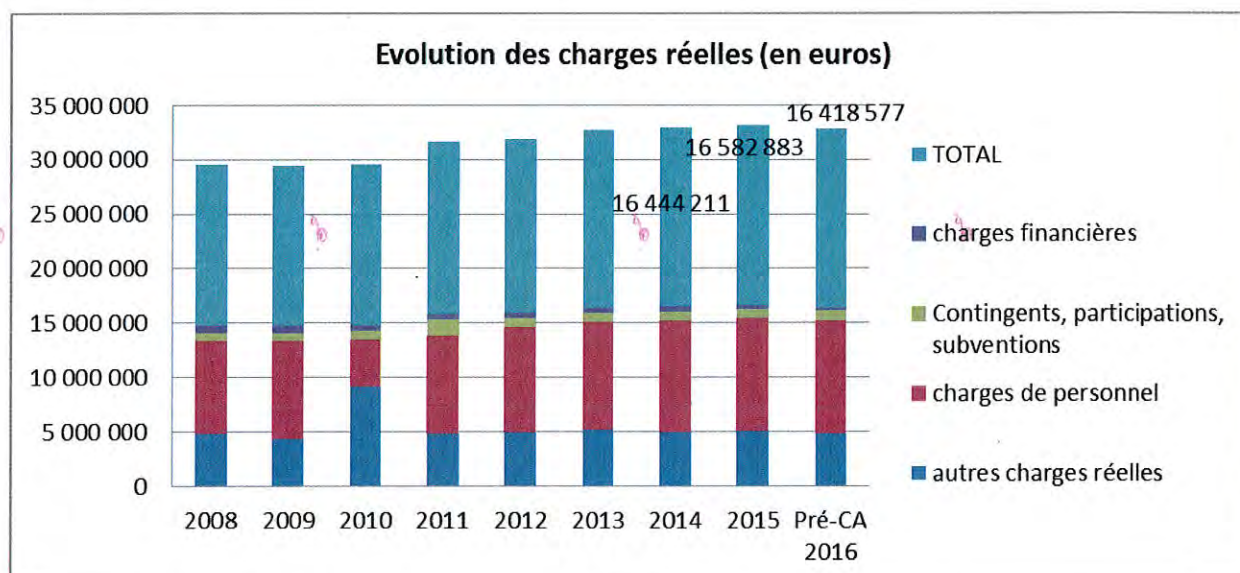
La baisse des dotations a eu un impact négatif sur le niveau des recettes réelles de fonctionnement, diminuant les marges de manœuvre de la ville et nécessitant des efforts de gestion afin de maintenir le niveau de qualité des services publics offerts à la population et la capacité à investir.



- UNE MAITRISE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE LA MASSE SALARIALE :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de + 1,70% par an entre 2011 et 2015.

Cette maîtrise globale des dépenses de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre sur le niveau d'épargne brute, limitant la nécessité de recours à l'emprunt, se traduisant par une diminution de la charge de la dette.

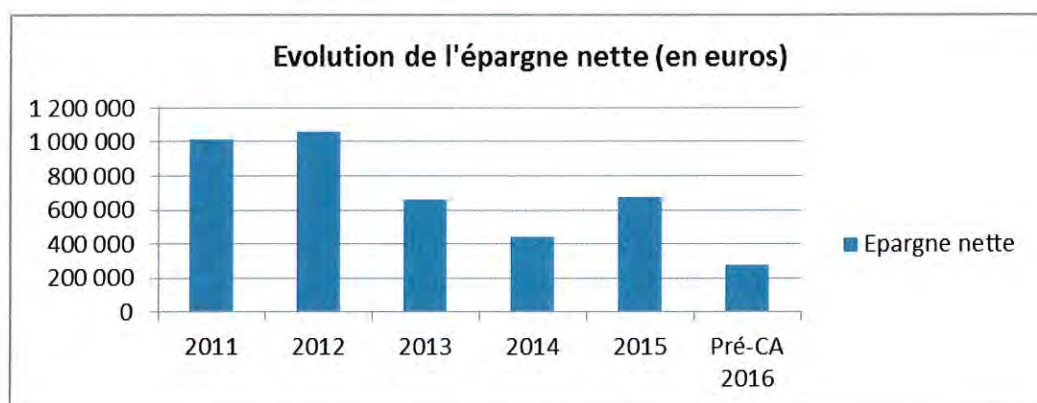


- UNE EPARGNE NETTE QUI DEMEURE POSITIVE :

L'épargne nette permet de mesurer la capacité d'autofinancement de la commune. Elle correspond à la différence entre les recettes (sans les recettes exceptionnelles) et les dépenses réelles nettes de fonctionnement, après financement des remboursements de dette.

Cet excédent permet de mesurer les marges de manœuvre internes à la section de fonctionnement et de déterminer la capacité d'investissement de la collectivité.

Les choix responsables de gestion ont permis de préserver l'autofinancement, de se désendetter et de préserver notre capacité à investir.



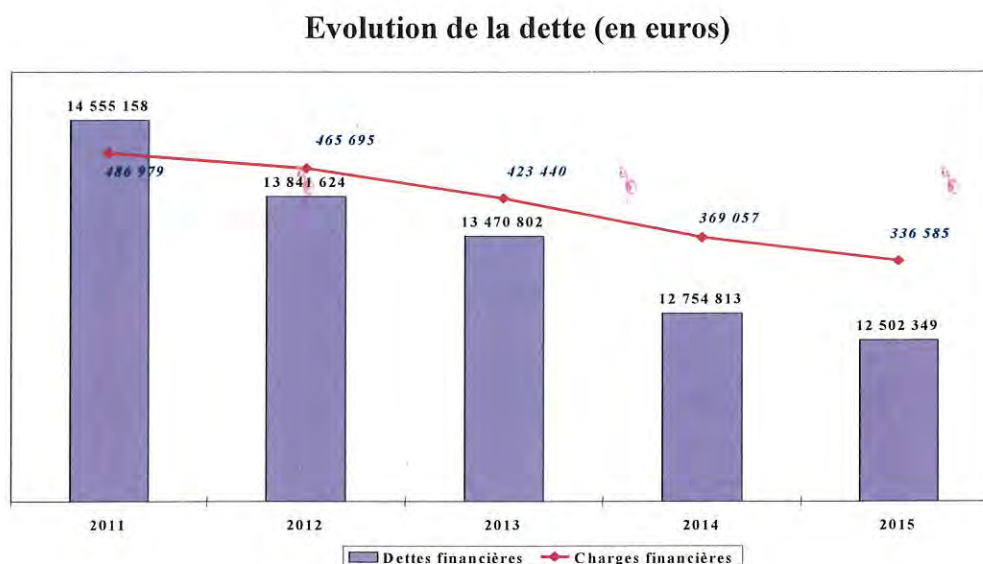
Cependant, la diminution des dotations de l'Etat conduit depuis 2013 à diminuer le niveau de l'épargne nette ramené en 2016 à 277 819 €.

Les principales opérations d'investissement ont été liées à la mise en place de l'ANRU1 avec la construction de locaux à usage associatif et social, la Maison de la Petite Enfance Pierrette Petitot et le Point d'information jeunesse.

Ces équilibres sont aussi permis par le choix municipal de stabiliser autour de 2 millions d'euros par an, les dépenses d'investissement.

- UNE GESTION DE L'ENDETTEMENT PRUDENTIELLE :

L'encours de la dette est en constante diminution depuis 2011 et pourrait passer sous la barre des 10 M€ d'ici la fin du mandat municipal.



La diminution de la dette continuera à être un objectif pour 2017 afin d'améliorer la soutenabilité de notre programme d'investissement pluriannuel et permettre en particulier d'affronter la reconstruction espérée du centre nautique et la nécessaire réflexion sur les équipements scolaires.

II. LES HYPOTHESES FINANCIERES RETENUES POUR 2017 :

En raison du bouleversement des flux financiers dus à la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, le budget primitif et le budget supplémentaire 2016 servent de budget de référence pour établir le budget primitif 2017.

- DES RECETTES QUI POURSUIVENT LEUR COURBE INQUIETANTE :

- **Les équilibres résultant de l'évolution des recettes :**

Le tableau ci-dessous résume les montants des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation perçues et à percevoir par la commune de Villeteuse :

	2014	2015	2016	2017
DGF nette	2 888 334 €	2 468 351 €	2 036 198 €	1 798 480 €
DSU (péréquation verticale)	1 963 041 €	2 379 278 €	2 757 418 €	3 030 000 €
Fonds solidarité IDF (péréquation horizontale)	1 251 508 €	1 315 656 €	1 398 739 €	1 426 700 €
FPIC (péréquation horizontale)	132 295 €	181 244 €	241 613 €	243 500 €
TOTAL	6 235 178 €	6 344 529 €	6 433 968€	6 498 680 €

- **Le produit des taxes foncières et d'habitation :**

La préparation budgétaire est élaborée avec des taux de fiscalité inchangés.

Une inscription de 7 067 000 € au budget 2017 pourrait être proposée.

- **Les autres recettes (produits de services ; subventions reçues...) :**

La prospective financière établit deux hypothèses :

- Une évolution des produits de services et de gestion courante (convention de mutualisation, recettes diverses..) revue à la baisse, soit – 13% en 2017 par rapport à 2016 ;
- une reconduction du volume de subventions et de participations reçues (État, Région, Départements, Caisse d'Allocation Familiales...) en très légère diminution : - 0,36% par rapport à 2017 (hors temps d'activité périscolaires).

A l'aune de ces premières estimations, **l'évolution prévisionnelle des recettes entre 2016 et 2017 s'élève à - 3,74%, soit une diminution prévisionnelle de – 804 154 €**

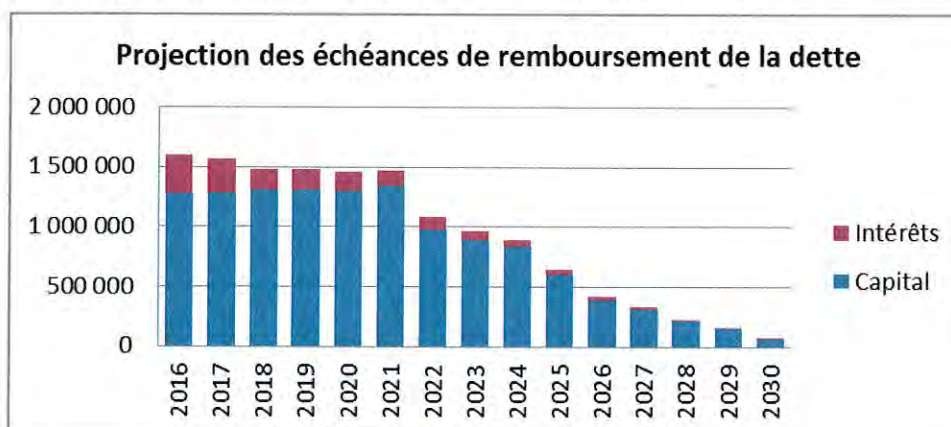
- **DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET UN NIVEAU D'EMPRUNT QUI RESTENT MESURES :**

Les préconisations lors de la préparation du BP 2017 arrêtent le montant des investissements 2017 à hauteur de 2,3 M€.

En voici les grandes lignes, par domaine :

- Les équipements scolaires et périscolaires (la poursuite de l'étude de l'agrandissement de l'école Jacqueline Quatremaire; la réfection des verrières, des travaux d'étanchéité et d'isolation thermique et les travaux de sécurité obligatoires...);
- Le démarrage de l'étude de faisabilité du Nouveau Centre Nautique ainsi que l'opération de transformation du Centre Nautique en lieu participatif et culturel dédié aux transformations urbaines;
- La création de l'œuvre mémorielle qui s'inscrit dans une démarche participative avec les habitants;
- La poursuite de l'aménagement de la mise en accessibilité aux handicapés, l'aménagement du cimetière communal de Villetaneuse;
- les subventions d'équipement à verser (Projet universitaire et urbain), les opérations foncières ainsi que les provisions;
- L'entretien récurrent des bâtiments, l'acquisition de matériel informatique, matériels divers et mobilier (des écoles, des stades, gymnases).

Le remboursement en capital de la dette devrait s'élever à 1,35 M€ en 2017.



Le recours à l'emprunt, qui visera à ne pas augmenter le poids de la dette, devrait être inférieur au remboursement en capital et s'élever à 1,3 M€. Ce chiffre devrait être revu à la baisse lorsque le montant du FCTVA sera connu au moment du compte administratif 2016.

En outre, un travail de recherche de financements est en cours et devrait aboutir à une diversification des sources de financement.

- **UN EQUILIBRE GENERAL PRESERVE PAR L'EFFORT REALISE SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

L'année 2017 sera une année d'effort : les dépenses réelles de fonctionnement seront arrêtées à environ 18 889 700€, en diminution de - 3,59% par rapport au budget 2016.

- **Des augmentations de charges salariales maîtrisées**

Les dépenses de personnel sont stabilisées dans une enveloppe de 11,1 millions d'euros.

Cette enveloppe intègre le surcoût lié à la décision gouvernementale d'augmenter le point d'indice de + 1,20 %, l'évolution classique de la carrière des fonctionnaires, communément appelée « GVT » (Glissement de vieillesse technicité) ainsi que la création progressive de 6 postes d'ASVP (agents de surveillance de la voie publique).

Pour l'année 2017, l'objectif est de limiter l'augmentation de la masse salariale à une évolution + 1%.

- **Un objectif conséquent de diminution des charges de gestion (hors personnel) de - 9 % par rapport au budget 2016**

Un effort a été mené pour diminuer les charges générales.

Un premier chiffrage estimé du budget de dépenses de fonctionnement pour 2017 est de 18,9 M€ : 11 M€ pour la masse salariale et 7,8 M€ pour les autres dépenses.

- **PERMETTANT, MALGRE TOUT, DE MAINTENIR L'AVANCEE DU PROGRAMME MUNICIPAL :**

Face au durcissement de la contrainte budgétaire imposée par l'État et face aux besoins de la population qui augmentent dans cette période de difficultés sociales, la Municipalité affirme pour le quatrième exercice budgétaire de la nouvelle mandature, les orientations qui se situent tout à la fois dans la continuité des actions de la municipalité précédente et dans de nouveaux développements.

Pour rappel, les priorités du mandat 2014-2020 se développent autour des axes suivants :

- un projet de ville ambitieux, équilibré, porteur d'avenir ;
- la consolidation de la démocratie locale et le développement de la participation des habitants et des associations locales ;
- le maintien d'un niveau d'intervention publique en direction de l'ensemble de la population malgré les contraintes ;
- la nécessaire poursuite de la réflexion sur les moyens.

Les principales priorités de la commune de Villetaneuse pour 2017 sont :

- le travail en vue d'obtenir une nouvelle piscine municipale et dans l'attente de ce nouvel équipement, la prolongation de l'opération « Villetaneuse Plage » ;
- la préservation de l'action sociale et des politiques de solidarité ;
- le renforcement de l'action menée en matière de tranquillité publique (ASVP et stationnement, vidéo-protection) ;
- Le maintien de la gratuité sur le dispositif mis en place pour les nouveaux rythmes scolaires ;
- la poursuite de l'effort municipal en direction de l'enfance, de la jeunesse et singulièrement sur la qualité de l'offre éducative ;
- la finalisation du projet participatif de création d'une œuvre d'art mémorielle et son inauguration ;
- la poursuite de la démarche de diversification de l'offre culturelle et d'accès à tous les publics ;
- le lancement d'une étude en vue de construire un nouveau groupe scolaire et/ou l'agrandissement de l'école Jacqueline Quatremaire ;
- l'engagement de l'étude de faisabilité sur le réseau de chaleur en vue de préparer l'avenir.

Pour conclure, la Municipalité affirme une volonté de maintien d'un service public de qualité afin de lutter contre les effets de décohésion sociale qu'emporte nécessairement chaque recul de l'intervention publique sur des territoires où le besoin social est élevé.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte des évolutions négatives du cadre financier imposé aux collectivités territoriales ;
- De réaffirmer sa volonté de promotion du service public, seul outil possible pour améliorer la situation des habitants.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 25 voix pour, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 sur la base du rapport présenté à l'assemblée.

Mme F. WAGUE entre en séance.

Affaire n° : 4

AVENANT DE PROLONGATION DU MARCHE DE FOURNITURE ET DE MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION FINANCIERE.

La ville de Saint Denis est le coordonnateur du groupement de commande pour la fourniture et la mise en œuvre d'un système d'information de gestion financière. Ce groupement auquel participent également la Commune de Villetaneuse et l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune a été créé par une convention approuvée par le Conseil Municipal du 7 février 2012.

Suite à une procédure de dialogue compétitif, le marché de fourniture et de mise en œuvre d'un système d'information de gestion financière (SIGF) a été attribué à la société Berger Levrault et lui a été notifié le 22 février 2013.

Le marché s'approche de son terme initial, soit le 22 février 2017. Or, l'ensemble des prestations prévues au sein de la tranche ferme n'ont pas encore pu être réalisées, notamment, la solution de parapheur électronique (*I-Parapheur*) et la solution de numérisation et d'intégration des factures dans la gestion financière.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'une dématérialisation des échanges et des pièces justificatives au sein du groupement.

Afin de permettre la bonne exécution des prestations du marché, il est donc proposé de prolonger la durée de 18 mois supplémentaires par rapport à son terme initial.

Le projet d'avenant proposé n'a pas d'incidence financière sur le marché initial. Il prévoit la prolongation de 18 mois supplémentaires pour une nouvelle fin du marché prévue au 22 août 2018.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 26 voix pour, approuve les termes de l'avenant de prolongation de la durée du marché pour une durée de 18 mois supplémentaires à compter de la fin initiale du marché fixée au 22 février 2017 et autorise le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Affaire n° : 5

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL A LA PASSATION DE CONTRATS D'ASSURANCES ET D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.

Dans le cadre de la mutualisation entre les villes et Plaine Commune, un groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances a été constitué en 2012. Ce groupement coordonné par Plaine Commune et plusieurs de ses villes membres ont conclu, avec l'appui d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (désigné dans le cadre de ce même groupement), un marché de service d'assurances couvrant les principaux risques liés à leurs activités et composé des 6 lots suivants :

- Lot n°1 : assurance « dommages aux biens et risques annexes »,
- Lot n°2 : assurance « responsabilité civile et risques annexes »
- Lot n° 3 : assurance « flotte automobile et risques annexes »,
- Lot n° 4 : assurance « risques statutaires du personnel »,
- Lot n°5 : assurance « protection juridique des agents et des élus »,
- Lot n°6 : assurance « tous risques expositions »

Les contrats d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2017, il est donc proposé de reconstituer un groupement de commandes pour les marchés qui devront être conclus au 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé que l'E.P.T Plaine Commune assure le rôle de coordonnateur du groupement pour :

- Le marché d'assistance et de conseil à la passation de contrats d'assurances: la préparation, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution du marché issu de la consultation, au vu des besoins définis par chaque membre. Chaque membre contribuera à la bonne exécution du marché.
- Le marché d'assurances : la préparation, la passation, l'attribution, la signature, la notification du marché issu de la consultation, au vu des besoins définis par chaque membre. Chaque membre s'assurera ensuite de l'exécution du marché pour ce qui le concerne.

Il est également proposé que la Commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- Approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance et de conseil pour la passation de contrats d'assurances et un marché d'assurances,
- Approuve la désignation de l'E.P.T Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes,
- Approuve la désignation de la CAO du coordonnateur en tant que CAO du groupement,
- Approuve la clé de répartition financière du marché d'assistance et de conseil pour la passation de contrats d'assurances,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention,
- Autorise le Président de l'E.P.T Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à attribuer, selon les règles de procédures internes à Plaine Commune, signer et notifier le marché d'assistance et de conseil pour la passation de contrats d'assurances, et à prendre toute mesure ou décision nécessaire à l'exécution dudit marché, pour l'ensemble des membres du groupement,

- Autorise le Président de l'E.P.T Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier le(s) marché(s) d'assurance, attribués par la CAO du groupement.

- Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures d'exécution des marchés de service d'assurances pour ce qui les concerne.

Affaire n° : 6

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A L'ACCUEIL DES DELEGATIONS ETRANGERES.

Le nouveau trésorier, Monsieur Bacquey, souhaite que soit désormais formalisée la prise en charge des dépenses liées à l'accueil des délégations étrangères dans le cadre de l'action internationale de la commune de Villeteuse.

Pour ce faire, le trésorier préconise d'inscrire lesdites dépenses au chapitre 011 du budget (Charges à caractère général).

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge des dépenses liées à l'accueil des délégations étrangères dans le cadre de son action internationale.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- Décide la prise en charge des dépenses liées à l'accueil des délégations étrangères dans le cadre de son action internationale.

- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Affaire n° : 7

POLITIQUE DE VILLE – CONTRAT DE VILLE 2016 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AFFERENTES.

Suite à l'approbation du Tableau de programmation Contrat de Ville 2016 lors du conseil municipal du 30 juin 2016, les associations suivantes ont fait parvenir à la ville les demandes de subventions ci-dessous.

La participation de la ville est nécessaire à la mise en œuvre des actions présentées par ces organismes.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- APPROUVE le versement des subventions aux organismes comme suit :

Porteurs	Actions	Montants
JADE	Apprendre à conduire pour conduire sa vie	1 000,00€
Les petits débrouillards	Club Univer'Cité	1 185,00€
SFM AD	Ateliers sociolinguistiques	6 000,00€
TOTAL	3 ACTIONS	8 185,00 €

Porteurs	Actions	Montants
Association des jeunes scénaristes et réalisateurs Francophones et Anglophones	Devenez bénévole	3 000,00€
Association pour le développement du village de Baediam	Soutien scolaire	3 000,00€
Solidarité étudiante	Coop&sport	2 500,00€
TOTAL	3 ACTIONS	8 500,00€

- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et conventions qui en seraient le préalable ou la conséquence.

Affaire n° : 8

VERSEMENT DE LA SUBVENTION SPECIFIQUE AU CSVO POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE DU PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL 2017 PAR LA SECTION CYCLISME.

La section cyclisme du CSVO organise depuis de nombreuses années la course du Prix du Conseil Municipal.

Depuis trois ans et en raison des travaux d'aménagement du tramway la course du Prix du Conseil Municipal n'était plus organisée sur le territoire de Villetaneuse.

Les travaux étant terminés l'édition 2017 du Prix du conseil Municipal se déroulera de nouveau à Villetaneuse le dimanche 2 Avril 2017.

Il est donc proposé de verser une subvention spécifique au C.S.V.O. pour l'organisation de la course du Prix du conseil municipal par la section cyclisme.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- Autorise le Maire à verser la subvention pour l'organisation de la course du Prix du Conseil Municipal au Club Sportif de Villetaneuse Omnisports (CSVO), d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros).

Affaire n° : 9

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES POPULATIONS SINISTREES D'HAITI ET DE CUBA SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN MATTHEW.

Le pays a été frappé mardi 4 octobre par l'ouragan Matthew, décrit comme l'un des pires que la région des Caraïbes ait connu depuis plus de 10 ans. L'ouragan de catégorie 4 sur 5 a d'abord frappé le sud-ouest du pays avec des vents allant jusqu'à 230 km/h accompagnés de pluies torrentielles, avant de poursuivre sa course vers le nord du pays puis en direction du sud-est des États-Unis.

Le 11 octobre un bilan provisoire faisait état d'au moins 500 personnes décédées, de plus de 2 millions de personnes impactées, dont au moins 1,4 millions ayant besoin d'assistance humanitaire urgente et des milliers de maison détruites. Au moins 60 000 personnes ont été déplacées dans des centaines de centres d'accueil au regard des dommages énormes causés par le vent et les pluies sur les habitations.

L'ONU a d'ores et déjà caractérisé le passage de l'ouragan Matthew comme une catastrophe humanitaire majeure, dans un pays particulièrement vulnérable aux aléas climatiques et dont les populations font partie des plus fragiles au monde.

Ainsi, au regard de l'ampleur de la catastrophe plusieurs appels aux dons ont été adressés à la municipalité de Villeteuse.

Il est proposé de répondre favorablement à cet appel, d'une part à Cités Unies France afin d'apporter une aide dans la phase de réhabilitation des villes et villages touchés et des services publics détruits, cela en collaboration avec les collectivités haïtienne. D'autre part au Secours Populaire Français qui a immédiatement débloqué des fonds pour une première aide d'urgence et qui est en lien étroit avec 6 partenaires en Haïti mais aussi à Cuba pour apporter la solidarité au plus près des sinistrés.

Le montant de cette aide est inscrit sur le budget 2016.

Le Conseil, à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- Accorde une subvention exceptionnelle aux associations ci-dessous mentionnées :

DENOMINATION	ADRESSE SIEGE SOCIAL	MONTANT DE LA SUBVENTION
CITES UNIES FRANCE	9, rue Christiani 75018 PARIS	1 500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	27/31, rue Pierre Curie 93230 Romainville	1 500,00 €

Affaire n° : 10

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil, entendu le rapport de Madame Carinne JUSTE, Maire, INFORME des décisions suivantes :

N° 16/125 :

Signature d'un avenant à la convention fixant les tarifs vacances enfants d'été 2016 entre la commune de Villeteuse et l'association Vacances-Voyages-Loisirs.

N° 16/126 :

Approbation d'un contrat de cession avec la Compagnie Cirque Baroque.

N° 16/127 :

Aliénation du véhicule municipal immatriculé 6532VV93.

De la n°128 à 133 : Numérotation annulée

N° 16/134 :

Approbation d'un avenant n°2 à la convention de partenariat 2015.

N° 16/135 :

Approbation d'une convention de résidence avec l'Association Riposte.

N° 16/136 :

Signature d'une convention avec ODCVL Comptoir de projets éducatifs pour l'accueil de jeunes Villeteusiens en séjours vacances.

N° 16/137 :

Approbation de la convention d'objectifs pour l'animation d'ateliers durant les temps d'activités périscolaire – 2^{ème} cycle 2016-2017, à conclure avec l'association les petits débrouillards Ile de France (APDIDF).

N° 16/138 :

Approbation de la convention d'objectifs pour l'animation d'ateliers durant les temps d'activités périscolaire – 2^{ème} cycle 2016-2017, à conclure avec l'association E-GRAINE.

N° 16/139 :

Approbation de la convention d'objectifs pour l'animation d'ateliers durant les temps d'activités périscolaire – 2^{ème} cycle 2016-2017, à conclure avec l'association SCENOCONCEPT.

N° 16/140 :

Approbation le contrat de cession pour l'animation d'ateliers artistiques durant les temps d'activités périscolaires – 2^{ème} cycle 2016-2017, à conclure avec la Compagnie ZIMAWÉ.

N° 16/141 :

Approbation le contrat de cession pour l'animation d'ateliers artistiques durant les temps d'activités périscolaires – 2^{ème} cycle 2016-2017, à conclure avec la Société Alchimie et Compagnie Les Savants Fous.

N° 16/142 :

Approbation le contrat de cession pour l'animation d'ateliers artistiques durant les temps d'activités périscolaires – 2^{ème} cycle 2016-2017, à conclure avec l'Association Ateliers Arrosés.

N° 16/143 :

Approbation du marché à procédure adaptée relatif à l'achat de carburants et de prestations par cartes de paiement auprès des stations-service du réseau de titulaire pour les véhicules municipaux à conclure avec la société Total Marketing France.

N° 16/144 :

Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Télésurveillance à conclure avec la Société Sécurité Gardiennage Evènementiel (SGE).

N° 16/145 :

Approbation du marché à procédure adaptée relatif au marché de travaux d'impression pour la direction de la communication à conclure avec la Sté JPB Imprim'Union.

N° 16/146 :

Approbation de la convention pour l'installation de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires à conclure avec la société John Cafet.

N° 16/147 : Annulé.

N° 16/148 :

Approbation du marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école Jules Verne à conclure avec la société ID+Ingenierie.

La séance est levée à 21H10.

Villetaneuse, le 09 février 2017


Thierry DUVERNAY
1er Maire-adjoint